

MAIRIE DE LAPALUD



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2022

*L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,*

Secrétaire de séance : Madame Laurence HAMMER

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

AIOSA Fabrice ayant donné procuration à ROBIN Christophe.
FRAISSE Alexandrine ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle.

Absents excusés : SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence suite au décès ce jour, de Monsieur Pierre MIRABEL, ancien conseiller municipal sous Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN.

ORDRE DU JOUR

	<u>Rapporteur</u>
1. Élection du Secrétaire de Séance.	M. le Maire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2022.	M. le Maire
3. Occupation du domaine public - Fixation des tarifs des droits de place : Marché, Foire, Fête foraine, Cirque, Camion et autres.	Mme CALEGARI
4. Attribution de chèques cadeaux au personnel communal.	M. BOUCK
5. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de LAPALUD.	Mme SAUVADON
6. Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.	Mme SOUVETON
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés – Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) - Année 2021.	Mme SOUVETON
8. Adhésion de trois nouvelles communes au SIFA : Pontaix, Pont-Saint-Esprit et Sainte-Cécile-les-Vignes.	Mme BONIFACY
9. Sortie de trois communes du SIFA : Mondragon, Mornas et Piolenc.	Mme BONIFACY
10. Reprise de neuf concessions en état d'abandon.	M. MISERERE
11. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 31 août 2022 au 16 octobre 2022.	M. le Maire

1. Projet de DÉLIBÉRATION n° 094-2022 - Election du Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- **DESIGNE** Madame Laurence HAMMER, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.
Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 23 Pouvoir : 02 Total : 25 Exprimés : 25
Voix pour : 25 Voix contre : 00 Abstention : 00

2. Projet de DÉLIBÉRATION n° 095-2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Présents : 23 Pouvoir : 02 Total : 25 Exprimés : 22
Voix pour : 22 Voix contre : 00 Abstentions : 03
Abstentions : JL GRAPIN, E AMAYA Y RIOS, H CARPENTRAS

3. Projet de DÉLIBÉRATION n° 096-2022 - Occupation du domaine public - Fixation des tarifs des droits de place : Marché, Foire, Fête foraine, Cirque, Camion et autres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-**ADOpte** les tarifs de location des droits de place : Marché, Foire, Fête foraine, Cirque, Camion et autres de la manière suivante, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Marché d'approvisionnement

Pour un emplacement sur le marché du mardi ou sur le marché du dimanche
-le premier mètre linéaire : 1,50 € pour le premier mètre linéaire
-chaque mètre linéaire suivant : 0,25 € / mètre entamé

Foire de printemps

Emplacement	20 € l'inscription
-------------	---------------------------

Droits payables d'avance – Remboursement pour force majeure sur justificatif (problème de santé, accident, aléas climatiques, problèmes familiaux etc.)

Cirque

Cirque 1 mât	30 € / jour / emplacement
Cirque 2 mâts et plus	60 € / jour / emplacement

Droits payables d'avance – Remboursement pour force majeure sur justificatif (problème de santé, accident, aléas climatiques, problèmes familiaux etc.)

Camion restauration, Confiserie, glaces, et diverses alimentations

Forfait pour un emplacement par créneau horaire de 4 heures maximum Hors marché d'approvisionnement et hors jour de fêtes et hors jour de manifestation	20 € pour un créneau de 4 heures
---	---

Droits payables d'avance – Remboursement pour force majeure sur justificatif (problème de santé, accident, aléas climatiques, problèmes familiaux etc.)

Camion outillage, camion vente de prestations diverses autres que l'alimentation ou la restauration.

Forfait pour un emplacement – hors marché d'approvisionnement	20 € la demi-journée (4 heures maximum) 40 € la journée (supérieur à 4 heures)
---	---

Droits payables d'avance – Remboursement pour force majeure sur justificatif (problème de santé, accident, aléas climatiques, problèmes familiaux etc.)

Fête foraine (forfait pour la durée de la fête ou de la manifestation) -

Manège petite taille (< 40 m ²)	60 €
Manège grande taille (> 40 m ²)	100 €
Stand de jeux et divers avec façade < à 6 mètres linéaires	60 €
Stand de jeux et divers avec façade > à 6 mètres linéaires	100 €
Stand confiserie et alimentations diverses avec façade < à 6 mètres linéaires	60 €
Stand confiserie et alimentations diverses avec façade > à 6 mètres linéaires	100

Droits payables d'avance – Remboursement pour force majeure sur justificatif (problème de santé, accident, aléas climatiques, problèmes familiaux etc.)

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adoptée à la majorité

Présents : 23 Pouvoir : 02 Total : 25 Exprimés : 25
Voix pour : 20 Voix contre : 05 Abstention : 00
Contre: JL GRAPIN, E AMAYA Y RIOS, pv d'A FRAISSE, H CARPENTRAS et S SBABTI

4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 097-2022 - Attribution de chèques cadeaux au personnel communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'attribuer un chèque cadeau de 80 € (quatre-vingt euros) pour les fêtes de fin d'année 2022 à chaque agent titulaire, stagiaire, contractuel (CDI et CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 30 novembre 2022.

-DIT que cette dépense sera imputée au budget 2022 de la Commune.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 23 Pouvoir : 02 Total : 25 Exprimés : 25
Voix pour : 25 Voix contre : 00 Abstention : 00

5. Projet de DÉLIBÉRATION n° 098-2022 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de LAPALUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCRLP auprès de la Commune de Lapalud du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023 sur la période scolaire pour assurer la surveillance des enfants pendant le temps méridien, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 23
Voix pour : 25

Pouvoir : 02
Voix contre : 00

Total : 25
Abstention : 00

Exprimés : 25

6. Projet de DÉLIBÉRATION n° 099-2022 - Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE** du rapport d'activité annuel 2021 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Présents : 23

Pouvoir : 02

Total : 25

7. Projet de DÉLIBÉRATION n° 100-2022 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés – Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) - Année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, adopté par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.).

Présents : 23

Pouvoir : 02

Total : 25

8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 101-2022 - Adhésion de trois nouvelles communes au SIFA : Pontaix, Pont-Saint-Esprit et Sainte-Cécile-les-Vignes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE** l'adhésion de Pontaix, Pont-Saint-Esprit et Sainte-Cécile-les-Vignes au SIFA avec une date effective au 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 23
Voix pour : 25

Pouvoir : 02
Voix contre : 00

Total : 25
Abstention : 00

Exprimés : 25

9. Projet de DÉLIBÉRATION n° 102-2022 - Sortie de trois communes du SIFA : Mondragon, Mornas et Piolenc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-D'APPROUVE le retrait des Communes de Mondragon, Mornas et Piolenc dans le Vaucluse du SIFA à la condition que ces trois communes s'acquittent de toutes les sommes dues : Mondragon : néant, Mornas : 2 467 € et Piolenc : 5 418 €.

Adoptée à l'unanimité

Présents : 23
Voix pour : 25

Pouvoir : 02
Voix contre : 00

Total : 25
Abstention : 00

Exprimés : 25

10. Projet de DÉLIBÉRATION n° 103-2022 - Reprise de neuf concessions en état d'abandon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-DECIDE que la reprise des concessions mentionnées ci-dessous doit être prononcée.

Concessionnaire	m ²	avait été délivrée dans le cimetière communal de Lapalud à l'emplacement N°	par acte N°	en date du
MARSEILLE Auguste (épouse JOANIN)	4 m ²	A-0-0029	07-041	16/02/1907
GOUYER Emilienne FOURNIER	4 m ²	A-1-0126	82-503	31/08/1982
CASTELLANO Renée	2 m ²	A-1-0129	83-543	12/12/1983
ROUSTAN Célestine vve VINCENT	2 m ²	A-4-0262	37-235	06/01/1937
LARTAUD Marie	2 m ²	B-0-0331	88-072	29/09/1888
CHAUDIERE André	4 m ²	B-0-0366	87-584	20/06/1987
MAURIN Henri <i>Mort pour la France</i>	4 m ²	B-2-0461	De notoriété	23/03/1922
GRIMAUD Rosa veuve SERRE	4 m ²	B-2-0464	24-143	21/01/1924
VABRE Mathe Albertine	4 m ²	B-2-0485	80-490	30/09/1980

-CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération conformément à l'article L 2223-17 al. 3 du code général des collectivités territoriales

Adoptée à l'unanimité

Présents : 23
Voix pour : 25

Pouvoir : 02
Voix contre : 00

Total : 25
Abstention : 00

Exprimés : 25

11. Projet de DÉLIBÉRATION n° 104-2022 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 31 août 2022 au 16 octobre 2022.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-PREND ACTE des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE,
Maire.

Date	Numéro	Désignation
08/09/2022	DEC-2022-103	Convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse concernant la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) aux écoles de Lapalud
14/09/2022	DEC-2022-104	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 818 – E 969 – E 970 Chemin de la Bâtie – Rue des Mûriers - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. VUILLARD Denis
15/09/2022	DEC-2022-105	Convention d'utilisation de locaux entre l'organisme de formation « La Fédération Sportive et Culturelle de France Comité Régional P.A.C.A » et la Commune de LAPALUD
19/09/2022	DEC-2022-106	Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de mobilier dans le cadre des activités du « Plan Mercredi ».
19/09/2022	DEC-2022-107	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1002 - 39 Lot. La Verrière - 84840 LAPALUD Appartenant à Mmes PEYRE Florine et Anaïs
29/09/2022	DEC-2022-108	Approbation du contrat d'engagement pour la Manifestation Octobre Rose le 1er octobre 2022 entre la Municipalité et LaLigue contre le Cancer
03/10/2022	DEC-2022-109	Approbation de la convention d'utilisation temporaire de la salle du Parc (Milieu) entre la Municipalité de LAPALUD et Madame ANDRIEUX Cathy sophrologue
03/10/2022	DEC-2022-110	Approbation du règlement intérieur du Marché de Noël de la Commune de Lapalud
05/10/2022	DEC-2022-111	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1737 336 Chemin des Muraillettes - 84840 LAPALUD Appartenant à Mme CHARAVAN Huguette
10/10/2022	DEC-2022-112	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 1508 - 1 Lot. Le Clos Eglantine - 84840 LAPALUD Appartenant à M. BOUAICH Jaouad
10/10/2022	DEC-2022-113	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 470 – A 473 - 642 chemin des Aubépines - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. Mme GIBERT François et Myriam
11/10/2022	DEC-2022-114	Contrat d'hébergement et de services associés entre la société SIRAP et la Commune de LAPALUD
11/10/2022	DEC-2022-115	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1576 - 67 Lot. Le Parc des Cigales - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. GRELET Gérald et Mme PEREZ Marianne
11/10/2022	DEC-2022-116	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1509 Rue du Vieux Moulin - 84840 LAPALUD Appartenant à M. MONIER Eric
11/10/2022	DEC-2022-117	Renouvellement d'une case cinéraire au colombarium du cimetière communal de Lapalud – Demandeur : Mme LONIER Marie Noëlle - Référence dossier : 04-002 – Emplacement N° : C-C-0002

Présents : 23

Pouvoir : 02

Total : 25

La séance est levée à 19 h 15

Hervé FLAUGERE
Maire de LAPALUD

